

Paris le 12 décembre 2018



Monsieur [REDACTED]  
[REDACTED]

Anne CHAIN-LARCHÉ  
Pierre CUYPERS  
Claudine THOMAS

SÉNATEURS DE SEINE-ET-MARNE

Madame,  
Monsieur,

Votre courrier par lequel vous attirez notre attention sur la politique du Gouvernement et sur la possibilité de déposer une motion devant le Sénat tendant à destituer le président de la République nous est bien parvenu. Nous vous en remercions.

Nous avons bien pris note de votre colère exprimée à l'égard des difficultés grandissantes que rencontrent les Français confrontés à un déclassement économique de moins en moins supportable.

Le Groupe « Les Républicains » auquel nous appartenons au Sénat, conscient de ces difficultés, lors du vote du budget a, **bien avant l'allocution du président de la République du lundi 10 décembre 2018, décidé de supprimer la hausse des taxes sur les carburants.** Il a demandé avec force au Gouvernement de revenir sur cette disposition, ce qu'il a fini par faire.

Le Groupe « Les Républicains » au Sénat s'est **également opposé à l'augmentation de la CSG pour les retraités** et à la désindexation des pensions. Il paraît en effet essentiel et légitime de garantir aux retraités qui ont travaillé et cotisé toute leur vie un maintien de leur pouvoir d'achat.

Le Groupe « Les Républicains » s'est régulièrement opposé à la politique menée par le chef de l'Etat et le gouvernement depuis 18 mois.

Vous souhaitez que le Sénat destitue le président de la République.

**Cette possibilité n'est pas offerte aux Sénateurs.** Le président de la République n'est pas responsable devant le Parlement et l'utilisation de l'article 68 de la Constitution que vous appelez de vos vœux ne peut être mis en œuvre que dans des cas exceptionnels et très particuliers liés au comportement et à l'impossibilité du président de la République d'exercer sa fonction.

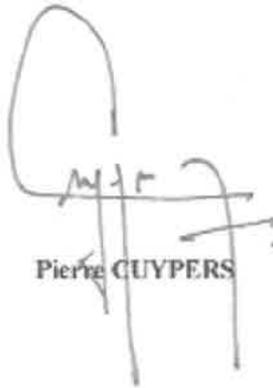
Seul le Premier ministre et son Gouvernement peuvent être démis par l'Assemblée nationale.

Soyez cependant assurés que nous resterons **attentifs aux légitimes revendications** qui se sont exprimées ces derniers jours.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs salutations.



Anne CHAIN-LARCHÉ



Pierre CUYPERS



Claudine THOMAS